

COMITE DE PILOTAGE QUARTIER TRIVAUX-GARENNE 3F

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 28/09/2016

Le mercredi 28 septembre 2016 s'est tenue une réunion exceptionnelle du Comité de pilotage (Copil) quartier Trivaux-Garenne 3F, de 20h à 22h, à la Maison de quartier du Petit Clamart – 45, rue du Commandant Duval.

1. ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION

- Principal point à l'ordre du jour :
 - ⇒ Présentation du **projet de désaffectation et de déclassement du grand triangle « Ilôt Bourcillière »** en présence de **Monsieur Jean-Didier Berger**, Maire de Clamart et Président du Territoire Vallée Sud – Grand Paris.
- Autres points à l'ordre du jour :
 - Présentation de l'ouvrage de la fontaine place de la Sygrie
 - Travaux rue de l'Espérance

2. PARTICIPANTS

VILLE DE CLAMART

- M. Jean-Didier Berger, Maire de Clamart et Président du Territoire Vallée Sud - Grand Paris
- Les élus de quartier :
 - Présents : Mme Rachel Adil, M. Fabrice Lamain
 - Excusé : M. Bernard Bouzon
- Elus : Mme Marie-Laure Coupeau, M. Yves Sérié, M. Jean Milcos
- Services de la Ville : Mme Catherine Lambard (Direction de l'urbanisme), M. Laurent Massoutier (Direction de la voirie)
- Service Démocratie locale : Mme Malalatiana Rakotovao, Mme Clémence Bedu

MEMBRES DU COMITE DE PILOTAGE

- Présents : M. Max Bellon, Mme Dos Santos Marie-Christine, M. Joël Duclos, Mme Françoise Ducos, Mme Enora Forestier, M. Wiefried Godard, Mme Annabelle Gourdet, M. Michel Guedes, M. Eric Lecomte, Mme Carla Lecomte, M. Elmiloud Zerouh
- Excusés : Mme Anne-Marie Mangin, Mme Christine Porfilio

INTERVENANT-E-S :

- M. Lionel Blancard de Léry, Architecte, Ateliers BLM

3. DÉROULÉ DE LA SÉANCE

En préambule de la séance, Rachel Adil présente ses excuses pour l'envoi tardif des invitations, dû au caractère exceptionnel de cette réunion.

- **Projet de désaffectation et de déclassement du grand triangle « Ilôt Bourcillière »**

Jean-Didier Berger rappelle l'ordre principal de la réunion :

- Présenter l'évolution du quartier et du triangle Trivaux-Garenne ; savoir ce qui se fait, ce qui va être déconstruit et ce qui va être reconstruit ;
- Présenter et expliquer les partis-pris architecturaux pour ce projet.

A. PRESENTATION DU PROJET

Lionel Blancard de Léry, Architecte en charge de l'opération, présente le projet, qui résulte d'une addition d'éléments récoltés lors des réunions avec le public et/ou les services techniques.

- Pour l'Ilôt Bourcillière

L'idée est de retrouver une harmonie côté rue de la Bourcillière, et faire en sorte d'avoir peu de constructions de ce côté, car c'est un tissu pavillonnaire. Pour favoriser l'ancrage de commerces (commerces de bouches, banque ou distributeur), il est nécessaire de dégager les espaces, re créer du stationnement et une petite placette pour retrouver une ambiance de quartier, avec un axe fleuri à travailler avec Clamart Habitat, des mails piétonniers, des implantations d'immeubles de façon à aérer l'ensemble. Il s'agit de redonner un sens à la promenade dans cet ilot qui « flottait un peu ». La rue de la Bourcillière sera mise en sens unique.

- Pour l'Ilôt Duval

Le Conseil départemental a proposé d'implanter un Centre social (à peu près 2400 m², soit 200 à 300 personnes), ce qui va aussi faire vivre le quartier, avec en sus la création d'un parking public souterrain.

Jean-Didier Berger précise que conformément à ses engagements, un travail est effectué sur l'accession sociale dans le neuf mais aussi dans l'ancien, afin de résidentialiser des secteurs qui en ont besoin, dans un principe de mixité sociale et de diversité architecturale. Il s'agit notamment de rendre les bâtiments un peu plus uniques qu'ils ne le sont aujourd'hui.

Concernant le stationnement, le projet prévoit au total un gain de quatre-vingt places.

Une maquette numérique en 3D est projetée pour aider à mieux visualiser le projet. Un des enjeux est de faire rentrer le tissu pavillonnaire dans le quartier (logique de maisons superposées, de terrasses et toitures végétalisées de façon ponctuelle), tout en ménageant une harmonie dans les transitions entre les espaces.

B. QUESTIONS DES MEMBRES ET ECHANGES

⇒ *Combien d'étages pour les bâtiments ?*

✓ Jean-Didier Berger : cela va du R+1 à du R+6, avec une progression. La tendance forte est sur du R+3 / R+4, dotés de grandes terrasses et/ou de balcons.

⇒ *Les bâtiments sont-ils en propriété individuelle ?*

• Jean-Didier Berger : nous respectons un principe de mixité à l'échelle de chaque triangle, avec une répartition harmonieuse entre du social et du privé. *Grosso modo*, la répartition du logement est la suivante : 1/3 de logement social et de 2/3 de logement individuel ; avec pour le 1/3 de logement social, la sous-répartition suivante : 1/3 de logement très social, 1/3 de logement social et 1/3 de logement intermédiaire.

⇒ *Le projet ne comporte pas de piste cyclable ? Certes il y a de belles allées pour se balader, toutefois rue de la Bourcillière ce serait utile car les automobilistes roulent très vite, ce qui pose un vrai problème de sécurité.*

• Jean-Didier Berger : la question qui se pose aussi et surtout, c'est comment faire arriver les cars jusqu'aux équipements scolaires. Mais quel que soit l'aménagement prévu, pour une frange de chauffards, rien ne les ralentit : ni les gendarmes couchés, ni d'autres équipements de voiries. Par contre il faut arriver à trouver une juste répartition entre voies routières et voies de circulation douce.

⇒ *Si on change le sens de la rue de la Bourcillière, les gens vont se déverser sur l'avenue Charles-de-Gaulle, qui est déjà saturée – et toutes les rues sont saturées en ce moment. La route de la Garenne est souvent bloquée, alors la circulation se déverse dans la rue Paul Andrillon...*

• Jean-Didier Berger : ce que je vous propose, c'est une solution qui permette de faire ralentir les voitures et d'avoir sur la continuité du secteur une vie propice à l'apaisement, sans laisser de place aux trafics et aux désœuvrtements, en sachant que cela reste complémentaire au travail de prévention-répression ainsi que d'éducation.

⇒ *Quand sont prévus les travaux ?*

• Jean-Didier Berger : *a priori* les travaux devraient commencer en même temps sur les deux ilots. Une fois le projet calé en fonction des étapes de la concertation, ils devraient commencer d'ici un an, pour une fin de travaux dans trois ans.

Concernant les aménagements voirie, Jean-Didier Berger rappelle que pour toute création d'un équipement public sans capacité de stationnement, la Municipalité veille à la récréation systématique d'un stationnement à la fois en surface et en souterrain.

⇒ *Les sous-sols permettent-ils ces aménagements ?*

• Jean-Didier Berger : il n'y a pas de carrières. L'eau est certes présente, mais comme le projet est sur une profondeur de deux niveaux, il n'y aura pas de problèmes.

Des précisions et explications complémentaires sont données sur :

- la nécessité de désaffecter et déclasser le périmètre tout de suite alors que les travaux ne vont commencer que dans un an
- le phasage des travaux sur l’Ilot Bourcillière :
 - ✓ Affichage des arrêtés dès le 29 septembre 2016
 - ✓ Fermeture du parking début octobre 2016
 - ✓ Période de marquage des « véhicules ventouses » et enlèvement des voitures encore stationnées à compter du 4 octobre 2016
 - ✓ Mise en place d’une clôture à compter du 7 octobre 2016
 - ✓ Passage de l’huissier le 10 octobre 2016

En conclusion de cette présentation, Jean-Didier Berger rappelle que ce projet ne consiste pas seulement en une opération d’aménagement mais s’inscrit dans une politique globale (offre d’équipements publics, de commerces, de mixité sociale). L’idée c’est de valoriser les terrains, car il y a besoin d’une couture urbaine entre le pavillonnaire et les espaces des cités, par l’architecture mais aussi par l’urbain, la mixité fonctionnelle, le tissu commercial.

- **Présentation de la fontaine place de la Sygrie**



Cette fontaine sera la seconde du parcours fontaine après celle de la place Artachat dans le quartier Gare. Elle vient animer une place qui était plutôt laissée à l'écart. Il s'agit d'un investissement de 225 000 € faisant intervenir cinq entreprises différentes. Les travaux ont débuté le 12/9 pour une mise en service le 28/10. Les matériaux (pierre et fonte), durables et pérennes, proviennent de France et de sociétés françaises.

- **Point sur la fin des travaux de réfection de la rue de l'Espérance**

⇒ *Ce qui a manqué pour pouvoir patienter, c'est d'avoir une vision de ce que ça va donner, deux ans c'est long !*

✓ Jean-Didier Berger : pour la plupart de ces travaux, la Ville est tributaire des opérateurs et fournisseurs de service. Par exemple, pour l'enfouissement des câbles réseaux, cela relève d'un syndicat et les services de la voirie ont du mal pour que les opérateurs extérieurs rebouchent les trous rapidement suite à leurs travaux. Les services de la Ville y sont très vigilants et les relancent régulièrement. On y est cependant vigilants et on les relance.

⇒ *Il y a aussi énormément de nuisances (poussière, stress) et des dommages sur la santé.*

✓ Jean-Didier Berger : c'est vrai que ce quartier avait été particulièrement délaissé, donc il y a une logique de rattrapage qui génère aussi son lot de désagréments. Dans le sillage de ces travaux, il faudra programmer la réfection de la route de la Garenne, mais il faut attendre que la circulation revienne progressivement. Il est nécessaire de bien phaser les travaux au niveau du quartier afin de minimiser les perturbations.

⇒ *Question sur les I3F et la préservation d'un commerce*

✓ Jean-Didier Berger : il me semble que des propositions financières avaient été faites et parfois les négociations prennent du temps ; néanmoins ce n'est pas le rôle de la Mairie d'intercéder dans les relations contractuelles entre les 3F et les commerçants.

Dans le cas de travaux d'aménagement, suggestion est faite par les membres de faire afficher **une planche vision du futur ouvrage** pour aider les habitants à se projeter, et à patienter pendant la période de chantier.

La prochaine réunion du Comité de pilotage Trivaux-Garenne 3F est fixée le mardi 11 octobre 2016 à 19h. Les solutions adoptées pour le stationnement sur l'îlot Bourcillière seront exposées.

La séance est levée.